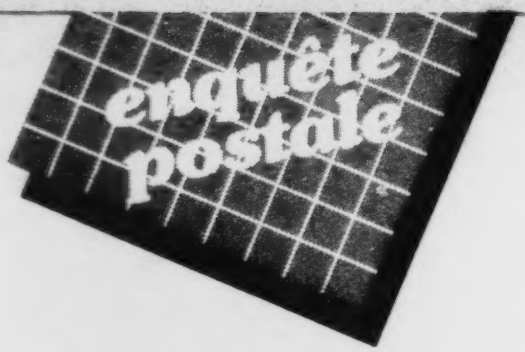

ÉTUDE SUR LA CHASSE RÉCRÉATIVE AU GROS GIBIER EN 1984 PAR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC

par
Institut québécois d'opinion publique
pour le compte du
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Novembre 1985

Québec

Direction de la faune terrestre

ÉTUDE SUR LA CHASSE RÉCRÉATIVE AU GROS GIBIER EN 1984 PAR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC

par
Institut québécois d'opinion publique

pour le compte du
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Direction générale de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Québec

Novembre 1985

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
3e trimestre 1985
ISBN: 2-550 - 12569 - X

Présenté à:
Direction de la Faune terrestre
M.L.C.P.

Par:

INSTITUT QUÉBÉCOIS D'OPINION PUBLIQUE
(IQOP INC.)

545, GRANDE-ALLÉE EST
QUÉBEC
G1R 2J5

275, ST-JACQUES OUEST
SUITE 52
MONTRÉAL
H2Y 1M9

MISE À JOUR
AOÛT 1985

INTRODUCTION

Depuis déjà 1973, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche assure, à intervalles plus ou moins réguliers, un suivi de la chasse au gros gibier par le biais d'enquêtes postales auprès des chasseurs. L'objectif général de ces enquêtes est de compléter l'information disponible de sources administratives (fichiers des permis, des certificats de chasseurs, de l'enregistrement...) afin d'assurer la gestion la plus efficace possible de ces ressources fauniques en conformité avec le mandat général du ministère.

Le présent document reproduit les résultats de l'enquête auprès des chasseurs de gros gibiers pour la saison 84. Il met à jour les résultats de l'enquête de 83 pour le cerf (Potvin, 1984) et ceux de l'enquête de 81 pour les autres gros gibiers (STATBEC, 1984).

Après un premier chapitre sur la méthodologie de l'étude, les suivants portent sur l'activité de chasse spécifique à chaque type de gros gibier étudié: un chapitre sur la chasse au cerf de Virginie, un autre sur la chasse à l'orignal et un quatrième sur la chasse à l'ours noir et au petit gibier. Finalement, la perception de l'obligation d'enregistrer les bêtes abattues a fait l'objet d'une attention spéciale dans le questionnaire utilisé et constitue le sujet du dernier chapitre.

Les indices usuels de pression et d'effort de chasse ont été produits lorsque c'était possible. Toutefois, une nouvelle définition des zones de chasse rendra, pour les quelques prochaines années, toute comparaison dans le temps quelque peu boiteuse. En effet, la concordance entre les anciennes et les nouvelles définitions n'est qu'approximative.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... V

LISTE DES TABLEAUX..... IX

SYMBOLES ET DÉFINITIONS..... XI

1. MÉTHODOLOGIE..... 1

1.1 Objectifs..... 2
1.2 Population cible..... 4
1.3 Plan de sondage..... 6
1.4 Cueillette des données..... 7
1.5 Représentativité de l'échantillon..... 10

2. LA CHASSE AU CERF..... 13

2.1 Les activités..... 14
2.2 Le niveau de récolte..... 21
2.3 La chasse à l'arc..... 24

3. LA CHASSE À L'ORIGNAL..... 27

3.1 Les activités 28
3.2 Le niveau de récolte..... 33
3.3 La chasse à l'arc..... 36
3.4 La présence de loups et d'ours noirs..... 36

4. LA CHASSE À L'OURS NOIR ET AU PETIT GIBIER.... 39

4.1 La chasse à l'ours noir..... 40
4.2 La chasse au petit gibier..... 45

5. PERCEPTION DE L'ENREGISTREMENT..... 49

CONCLUSION..... 54

BIBLIOGRAPHIE..... 57

ANNEXE 1 QUESTIONNAIRE

ANNEXE 2 LETTRE DE PRÉSENTATION ET DE RAPPEL

ANNEXE 3 BILAN DES COMMENTAIRES ANNEXÉS AUX QUESTIONNAIRES COMPLÉTÉS

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU	TITRE	PAGE
1.1	Taux de réponse.....	7
1.2	Répartition de l'échantillon par strate et par région (%).....	9
1.3	Taux de succès comparatifs selon la fiche du gros gibier 1984: Échantillon vs Population.....	11
2.1	Nombre de chasseurs et de jours de chasse selon la provenance des chasseurs.....	15
2.2	Pression de chasse.....	17
2.3	Proportion (%) des détenteurs de permis de chaque région à avoir fréquenté chaque zone de chasse.....	20
2.4	Récolte, taux de succès et effort de chasse	22
2.5	Évolution de la pression et de l'effort de chasse.....	23
2.6	La chasse à l'arc.....	25
3.1	Nombre de chasseurs et de jours de chasse selon la provenance des chasseurs.....	29
3.2	Pression de chasse.....	31
3.3	Proportion (%) de détenteurs de permis de chaque région à avoir fréquenté chaque zone de chasse.....	32
3.4	Récolte, taux de succès et effort de chasse	34
3.5	Évolution de la pression et de l'effort de chasse.....	35
3.6	La chasse à l'arc.....	37
3.7	Présence de loups et d'ours noirs perçue durant la chasse à l'orignal.....	38

TABLEAU	TITRE	PAGE
4.1	Répartition des détenteurs de permis de chasse à l'ours noir entre chasseurs actifs et chasseurs inactifs (parmi les chasseurs de cervidés).....	42
4.2	Proportion (%) chasseurs de cervidés qui ont déclaré avoir un permis de chasse à l'ours en leur possession au moment de faire leur chasse.....	43
4.3	Récolte d'ours noirs par les détenteurs de permis de chasse au cerf ou à l'orignal....	44
4.4	L'activité de chasse du petit gibier et de piégeage du lièvre au collet par les chasseurs de cerfs.....	46
4.5	L'activité de chasse du petit gibier et de piégeage du lièvre au collet par les chasseurs d'orignaux.....	47
4.6	Proportion des chasseurs de gros gibier qui sont réfractaires à la présence de chasseurs de petit gibier.....	48
5.1	Perception de l'utilité de l'enregistrement du gros gibier selon la région de résidence et le succès.....	52
5.2	Appréciation du service d'enregistrement du gros gibier.....	53

SYMBOLES UTILISÉS

* Non valable du point de vue de la statist.que ou quantité négligeable.

\- Aucune donnée recueillie.

DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS

Pression de chasse	:	Nombre total de jours de chasse par km^2.
Effort de chasse	:	Nombre de jours de chasse par gros gibier déclaré.
Débit journalier	:	Nombre de chasseurs par jour par 10 km^2.
Superficie d'une zone	:	Superficie totale en km^2, incluant la superficie des terres agricoles, des villes, des villages et des parcs.
Région administrative	:	Régions définies par le ministère de l'Industrie et du Commerce.
Jour de chasse	:	Toute journée ou partie de journée consacrée à la pratique de la chasse récréative.
Détenteur	:	Détenteur d'un permis de chasse.
Chasseur actif	:	Chasseur qui a fait au moins un jour de chasse en 1984.
Ayant personnellement abattu	:	Chasseur qui a déclaré avoir personnellement abattu un gros gibier.

CHAPITRE 1

MÉTHODOLOGIE

CHAPITRE 1: MÉTHODOLOGIE

1.1 OBJECTIFS

L'enquête de 1984 sur la chasse au gros gibier avait pour objectif de mettre à jour les connaissances accumulées sur la chasse au gros gibier. Plus spécifiquement, elle devait:

- mesurer l'importance de la chasse au gros gibier comme activité de loisir en 84 en termes de jours de récréation pour les Québécois

- mesurer la pression et l'effort de chasse pour les principales zones de chasse afin de permettre un suivi longitudinal de ces indicateurs utiles à la gestion de la faune

- estimer la récolte de façon indépendante afin de relativiser les chiffres de la récolte enregistrée

- évaluer la perception qu'ont les chasseurs de gros gibier de la présence de chasseurs de petit gibier concomitamment avec eux

- évaluer l'attitude des chasseurs face à l'enregistrement obligatoire des animaux abattus (fiche du gros gibier)

- évaluer l'importance de la chasse et du piégeage (collet) du petit gibier par les chasseurs de cerfs et d'orignaux

- mesurer quelques autres paramètres connexes

À cet effet, le questionnaire apparaissant en annexe a été mis au point par les responsables du projet de la direction de la faune terrestre du M.L.C.P. en collaboration avec l'Institut Québécois d'Opinion Publique inc.

Un pré-test de ce questionnaire avait par ailleurs été réalisé. Ce pré-test a réuni en salle de discussion[1], douze chasseurs d'expérience, lesquels ont été amenés à compléter le questionnaire et à fournir leurs remarques et commentaires[2].

1 Salle dotée d'un miroir sans tain permettant l'observation.

2 Un enregistrement de ce pré-test a été remis aux chargés de projet.

1.2 POPULATION CIBLE

La population visée par la présente étude est composée de l'ensemble des détenteurs de permis de chasse au cerf de Virginie ou à l'orignal (ou au deux) pour la saison de chasse 84. La distribution des détenteurs de permis de chasse au cerf ou à l'orignal pour l'automne 84 était la suivante, selon les chiffres officiels du fichier de permis au 31 mars 1985.

	N
DÉTENTEURS DE PERMIS DE CHASSE AU CERF	91 041
DÉTENTEURS DE PERMIS DE CHASSE À L'ORIGNAL	142 036
DÉTENTEURS DES DEUX PERMIS	(33 000-)
NOMBRE TOTAL DE DÉTENTEURS DE PERMIS POUR L'UN OU L'AUTRE	200 077

Pour ce qui est de la chasse à l'ours noir, bien que certaines estimations soient produites, on ne peut pas dire que la population des détenteurs de permis pour l'ours noir constituait une population cible au même sens que pour le cerf ou l'orignal. Seule la chasse à l'ours noir faite par des chasseurs de cerfs ou d'orignaux est considérée ici. Il ne s'agit donc ici que d'un portrait partiel de la situation tant en ce qui a trait aux jours de chasse à l'ours, que de la récolte estimée, etc..

Il reste que, traditionnellement, une bonne partie du volume d'activité généré par la chasse à l'ours est attribuable aux chasseurs de gros gibiers: lors de l'enquête 81, environ 80% des chasseurs d'ours détenaient l'un des deux permis (STATBEC, 1984). Toutefois, pour 84, des fluctuations importantes des prix des permis pourraient avoir perturbé la situation de sorte que toute projection des présents résultats pour obtenir un portrait, même sommaire, de cette activité pour l'ensemble de ses adeptes, serait une opération hasardeuse.

Par ailleurs, il va sans dire que les résultats pour le petit gibier sont également très partiels dans la mesure où la population visée ne représente qu'une fraction des adeptes de ce type de chasse: lors de l'enquête 81, environ 47% des chasseurs (à l'arme à feu seulement) de petit gibier détenaient un permis de gros gibier quelconque (STATBEC, 1984).

1.3 PLAN DE SONDAGE

L'échantillon de départ comportait 9 843 sélections parmi les détenteurs de permis de chasse 83. C'était un échantillon proportionnel de 5% parmi chacune des trois strates retenues, prélevé selon la méthode de sélection à pas systématique dans le fichier informatisé des permis 83.

Il faut remarquer ici que l'échantillon a été tiré du fichier des permis 83 alors que les populations étudiées sont constituées de détenteurs de permis pour 84. Ainsi, les "nouveaux" chasseurs en 84 ont une chance nulle d'être choisis. Il s'ensuit que l'inférence des résultats à la population de 84 suppose implicitement que les chasseurs novices se comportent comme ceux qui ont été actifs l'année précédente.

Aucune stratification régionale n'a été utilisée d'autant plus que la distribution régionale des permis de 84 n'était pas connue. Comme un échantillon aléatoire simple des permis de 83 a été tiré, il s'ensuit que la répartition régionale respecte approximativement la distribution régionale des permis vendus en 83.

1.4 CUEILLETTE DES DONNÉES

La cueillette des données s'est faite par voie postale aux mois de janvier et février 85 et a comporté un (1) rappel. La Direction de la faune terrestre du M.L.C.P. a assuré la reprographie et l'expédition du questionnaire de même que le contrôle des retours et du rappel.

Sur 9 843 questionnaires expédiés, 6 223 ont pu être traités à l'informatique, soit un taux de réponse brut de 63%. Les tableaux suivants donnent la répartition détaillée de l'échantillon et des répondants. On peut y constater que le taux de réponse est légèrement plus élevé (69%) pour ceux qui pratiquent la chasse au cerf et à l'orignal que pour ceux qui ne détiennent qu'un seul de ces deux permis.

En vérité, cette façon de calculer est conservatrice. Le taux de réponse net calculé à la seconde partie du tableau traduit peut-être mieux la collaboration des chasseurs.

TABLEAU 1.1 TAUX DE RÉPONSE

A) TAUX DE RÉPONSE BRUTS PAR STRATE

STRATE	POPULATION POUR 83	ÉCHAN-TILLON	RÉPONDANTS	TAUX DE RÉPONSE
CERF	63 503	3 123	1 941	62
CERF+ORIGNAL	36 230	1 793	1 232	69
ORIGNAL	100 146	4 927	3 050	62
TOTAL	199 879	9 843	6 223	63

B) TAUX DE RÉPONSE NET

QUESTIONNAIRES EXPÉDIÉS	9 843
RETOURS POSTAUX POUR MAUVAISES ADRESSES	862
PERSONNES REJOINTES	8 981
RETOURS	6 644
QUESTIONNAIRES DÉDOUBLÉS AU RAPPEL	280
RÉPONDANTS	6 364[1]
TAUX DE RÉPONSE NET	70,9%

1 Au 15 mai 1985, le traitement informatique s'étant fait en mars, seuls 6 223 questionnaires complétés ont pu être traités.

TABLEAU 1.2

RÉPARTITION DE L'ÉCHANTILLON PAR STRATE
ET PAR RÉGION (%)

RÉGION	PERMIS CERF		PERMIS CERF+ORIGNAL		PERMIS ORIGNAL	
	TOTAL	RÉPONDANTS	TOTAL	RÉPONDANTS	TOTAL	RÉPONDANTS
1 Gaspésie	11,1	13,2	15,7	17,1	2,6	2,5
11 Bas St-Laurent	6,7	7,3	8,4	8,6	1,2	1,5
2 Saguenay/ Lac St-Jean	0,7	0,6	0,5	0,3	14,9	14,8
3 Québec	7,9	8,9	12,6	13,3	11,6	12,9
4 Mauricie	1,2	1,5	1,3	1,5	8,3	8,7
5 Estrie	15,3	15,5	11,2	11,4	5,3	5,1
6 Montréal	40,0	37,2	32,3	31,0	21,8	20,7
7 Outaouais	15,3	14,2	14,2	12,9	4,0	3,4
8 Nord-Ouest	0,3	0,2	1,4	1,6	18,4	18,9
99 Autre	1,6	1,3	2,5	2,3	11,9	11,5
TOTAL	100% (3 123)	100% (1 941)	100% (1 793)	100% (1 232)	100% (4 927)	100% (3 050)

1.5 REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON

En réalité, il n'est pas possible de se prononcer de façon catégorique sur la représentativité de l'échantillon parce que les statistiques pertinentes pour la population de 84 ne sont pas encore connues précisément. Cependant, certains constats doivent être faits.

RÉPARTITION RÉGIONALE

Comme on peut le voir au tableau précédent, la distribution régionale des répondants suit d'assez près la distribution régionale de l'échantillon initial. Comme la répartition de l'échantillon initial est elle-même une approximation de la répartition de la population de 83 qui sert d'approximation à celle de 84, il serait illusoire de penser améliorer la prévision des résultats par une pondération pour les régions compte tenu de la proximité des deux distributions.

LE TAUX DE SUCCÈS

Le tableau suivant permet une certaine comparaison des taux de succès officiels, c'est-à-dire tels que mesurés par la récolte enregistrée au fichier du gros gibier. A l'examen de ce tableau, il semble que le taux de succès soit quelque peu plus élevé chez les répondants que dans la population même pour les chasseurs d'orignaux. Pour le cerf, aucune différence significative n'est apparue.

TABLEAU 1.3

TAUX DE SUCCÈS COMPARATIFS SELON LA
FICHE DU GROS GIBIER 84: ÉCHANTILLON VS POPULATION

	POPULATION 84			ÉCHANTILLON		
	CHASSEURS(1)	ENREGISTREMENT(2)	TAUX DE SUCCÈS(3)	CHASSEURS(4)	ENREGISTREMENT(5)	TAUX DE SUCCÈS(3)
ORIGNAL	142 036	11 350	8,0	3 938	194	9,3
CERF	91 041	6 855	7,5	2 707	367	7,2

(1) Selon le fichier des permis de mai 1985.

(2) Selon la fiche du gros gibier (fichier du début mars 85)

(3) Nombre de bêtes enregistrées en % du nombre de détenteurs de permis.

(4) Répartition des répondants selon les permis 84 déclarés:

Aucun	:	1 056
Cerf	:	1 229
Orignal	:	2 460
Les deux	:	1 478
Total	:	6 223

(5) L'échantillon initial a été concilié avec le fichier de l'enregistrement du gros gibier 84 pour calculer le nombre de bêtes enregistrées par les répondants.

Conformément à la méthodologie en usage au cours des dernières années (Potvin, 1984) pour les estimés de récolte de cerfs et d'orignaux, la procédure utilisée sera la plus conservatrice possible, c'est-à-dire qu'elle se basera sur la récolte enregistrée augmentée d'une proportion égale à la proportion de cerfs (ou orignaux) que des répondants ont déclaré avoir personnellement abattus mais n'ont pas enregistré sur la base de la conciliation faite avec le fichier des permis. Cette façon de faire a pour effet de neutraliser un éventuel biais dû au fait que "les plus chanceux" pourraient répondre plus nombreux, comme cela semble s'avérer dans le cas de l'orignal.

CHAPITRE 2

LA CHASSE AU CERF

CHAPITRE 2: LA CHASSE AU CERF

2.1 LES ACTIVITÉS

Le nombre de détenteurs de permis de chasse au cerf pour l'année 1984 a été d'environ 91 000, c'est-à-dire 9% de moins que pour 1983. De ceux-ci, 33 000 détiennent aussi le permis de chasse à l'orignal. Selon les résultats de l'enquête, on devrait retrouver une répartition régionale assez voisine de celle du tableau 2.1.

Depuis le début des années 80, le nombre de détenteurs de permis de chasse au cerf apparaît s'être stabilisé autour de 100 000. La répartition régionale a quelque peu évolué si on compare ces chiffres à ceux de 81([1]): la part des grands centres comme Montréal et Québec a diminué au profit des régions périphériques et en particulier celles du sud de la province comme l'Estrie ou l'Est du Québec. Par exemple, ces deux régions qui ne comptent chacune que 3,5% de la population du Québec, comptent respectivement 21% et 15% des chasseurs de cerf. Bref, la principale conclusion de 81 selon laquelle les adeptes de la chasse au cerf se concentrent dans les régions excentriques méridionales: Estrie, Gaspésie, Outaouais, est plus vraie que jamais. Les régions nordiques (Abitibi et Saguenay/Lac St-Jean surtout) sont actuellement sous-représentées par rapport à leur importance relative dans la population adulte du Québec.

1 Pour ce chapitre sur la chasse au cerf, les comparaisons avec 81 réfèrent à (STATBEC, 1984) et celles avec 83 à (Potvin, 1984). Voir la bibliographie pour les références exactes.

TABLEAU 2.1

NOMBRE DE CHASSEURS ET DE JOURS DE CHASSE SELON
LA PROVENANCE DES CHASSEURS

CERF

RÉGION	DÉTENTEURS DE PERMIS(1)	CHASSEURS ACTIFS	INACTIFS (%)	JOURS DE CHASSE (milliers)	(%)	par chasseur
Gaspésie	12 300	11 300	8	90	16,5	8,0
Bas St-Laurent	6 600	5 800	12	40	7,3	6,9
Saguenay/ Lac St-Jean	500	400	27	2	,3	6,3
Québec	9 600	9 100	5	64	11,7	7,0
Mauricie	1 500	1 300	11	7	1,2	5,2
Estrie	13 400	12 400	8	88	16,2	7,1
Montréal	32 700	30 100	8	169	31,0	5,6
Outaouais	11 800	10 900	8	70	12,8	6,4
Abitibi/ Témiscamingue	800	700	13	4	,7	5,7
Autre	1 800	1 700	6	12	2,3	7,3
ENSEMBLE	91 000	83 700	8	546	100	6,5

(1) Répartition selon les données de l'enquête (et non le fichier des permis).

L'enquête de 84 permet d'estimer à 8,4% la proportion de "chasseurs" qui détiennent un permis mais ne chassent pas. Cette proportion est près de quatre fois celle de 81. Il y aurait donc eu près de 34 000 chasseurs actifs en 84. Cette proportion de 8% d'inactifs se retrouve dans la plupart des zones avec une exception notable pour le Saguenay-Lac St-Jean où la proportion serait plutôt de 27%. Il faut ajouter cependant qu'au Lac St-Jean, il y a très peu de détenteurs de permis de chasse au cerf de sorte que l'échantillon dans ce cas est si petit qu'il peut, à l'occasion, produire quelques résultats fort imprécis.

Au total en 84, les Québécois ont effectué près de 500 000 jours de chasse au cerf soit 6,0 jours par détenteur de permis ou 6,5 par chasseur actif. C'est un léger recul sur l'année précédente mais un accroissement par rapport à 81.

En général, les régions où on retrouve les plus fortes concentrations de chasseurs sont aussi celles où le nombre moyen de jours de chasse par chasseur est le plus élevé. C'est ainsi qu'on retouve une répartition régionale encore plus loin de la structure réelle de la population adulte du Québec que ce n'est le cas pour les chasseurs eux-mêmes: l'Estrie, l'Est du Québec et l'Outaouais sont fortement surreprésentées aux dépens des régions septentrionales et des grands centres.

Le tableau 2.2 présente les principaux résultats des grands indices synthétiques de l'activité de chasse au cerf. Comme les zones de chasse ont été redéfinies en 84 pour uniformiser la nomenclature pour la pêche, la chasse et le piégeage, il devient difficile de faire des comparaisons honnêtes avec les données des années antérieures au niveau des zones comme telles. Dans l'ensemble, la pression de chasse se situe à 4,1, c'est-à-dire que la pression a diminué dans la même proportion que les ventes de permis. Si on exclut les zones où seule la chasse à l'arc est autorisée, on obtient une pression de chasse de 5,1 soit une pression du même ordre que celle observée en 81.

TABLEAU 2.2

PRESSION DE CHASSE

CERF

ZONES DE CHASSE	SUPERFICIE (km carrés)	DURÉE DE LA SAISON[1]	CHASSEURS ACTIFS[2]	JOURS DE CHASSE (milliers)	MOYENNE PAR CHASSEUR	PRESSION[3]	DÉBIT[4] JOURNALIER
01	26 435	16	12 500	91	7,3	3,4	2,2
02	16 231	16	10 300	69	6,7	4,3	2,7
03	8 718	16	6 700	42	6,3	4,8	3,0
04	7 299	12	3 500	19	5,3	2,6	2,2
05 EST	4 346	12	6 200	37	6,0	8,5	7,1
05 OUEST	2 255	12	6 400	41	6,4	18,2	15,2
06	8 453	14	1 100	8	7,1	,9	,7
07	6 455	14	300	3	8,4	,5	,3
08	12 971	14	2 200	12	5,4	,9	,7
09	6 084	12	5 600	27	4,8	4,4	3,7
10 EST	10 707	12	17 300	91	5,3	8,5	7,1
10 OUEST	11 220	12	10 600	57	5,4	5,1	4,2
11	5 401	12	5 600	27	4,8	5,0	4,2
ENSEMBLE(5)	126 575	14(6)	82 000	524	6,4 (5)	4,1(7)	3,0

(1) Durée de la période de chasse pour les armes à feu sauf là où seule la chasse à l'arc est autorisée.

(2) Un chasseur peut fréquenter plusieurs zones.

(3) Jours de chasse par km carré.

(4) Chasseur par jour par 10 km carrés.

(5) Excluant Anticosti de même que l'extérieur du Québec, c'est pourquoi ce total ne balance pas avec celui du tableau précédent.

(6) Durée moyenne pour 12, 14 et 16 jours selon les zones.

(7) Pression de 5,1 si on exclut les zones où seul l'arc est permis.

Il semble donc que la pression de chasse se soit maintenant à peu près stabilisée (tableau 2.5) ce qui est un corollaire obligatoire de la relative stabilité du niveau global d'activité puisque la chasse s'exerce toujours sur les mêmes territoires d'année en année.

Le débit journalier a chuté de 25% depuis 81 suite à l'allongement des périodes de chasse autorisée et à la diminution du nombre de permis vendus. Ainsi, en 84, on ne retrouvait plus de zones avec une saison plus courte que dix jours. En conséquence, durant la période de chasse au cerf, il n'y a plus en moyenne que 3,0 chasseurs au km carré contre 4,0 en 81.

Bien sûr, les pressions et les débits varient énormément d'une zone à l'autre et même sans doute à l'intérieur même d'une zone (surtout si elle est étendue). La zone 05 ouest ressort particulièrement avec une pression de 18 jours de chasse par km^2 pour plus de 1,5 chasseur par jour au km carré. Ce résultat n'est pas vraiment surprenant puisque la zone 05 ouest correspond à l'ancienne zone A3 où, par le passé, on a observé les pressions et les débits les plus grands. Par exemple, en 83, la pression dans A3 était de 12,5 jours par km carré, surpassée en cela par la seule zone F-2 qui correspond à l'actuelle zone 10 est et qui a d'ailleurs la pression la plus élevée (8,5) en dehors de la zone 05.

A l'autre extrême, les zones où seule la chasse à l'arc est autorisée ont des pressions et des débits bien inférieurs à ce qui se voit dans les zones où se pratique la chasse à l'arme à feu.

Le tableau 2.3 montre où vont chasser les chasseurs de chaque région. Lorsqu'on a la chance d'habiter une région giboyeuse comme la Gaspésie, le Bas St-Laurent, l'Estrie ou l'Outaouais, on reste bien sûr majoritairement dans sa région d'origine pour chasser. Les gens de Québec vont beaucoup le long de la frontière du Maine (zones 02 et 03). Les chasseurs de Montréal et de l'Abitibi se rejoignent dans les zones 10 et 11. C'est ainsi que la zone 10 accueille 30% de tous les chasseurs actifs.

Dans l'ensemble, 3% des chasseurs se sont rendus à Anticosti. Il est intéressant de remarquer que les chasseurs qui habitent les régions giboyeuses ne se rendent pratiquement pas à Anticosti. Ce sont ceux qui doivent organiser un voyage hors de leur région de toute façon qui constituent le gros de la clientèle d'Anticosti. Seulement 2% des chasseurs québécois ont déclaré être allés chasser le cerf hors Québec.

TABLEAU 2.3

PROPORTION (%) DES DÉTENTEURS DE PERMIS DE CHAQUE RÉGION
À AVOIR FRÉQUENTÉ CHAQUE ZONE DE CHASSE(1)

CERF

RÉGION	ZONES 01	02	03	04	05 EST	05 OUEST	06	07	08	09	10 EST	10 OUEST	11	ANTI-COSTI	EXT. DU QUÉBEC
Gaspésie	79	11	-	*	-	-	*	-	*	*	*	*	-	*	*
Bas St-Laurent	7	77	15	-	*	-	-	-	-	-	-	*	-	2	*
Saguenay Lac St-Jean	-	21	-	11	-	10	5	-	-	-	20	-	-	5	11
Québec	7	26	51	7	*	*	*	*	*	*	*	*	-	7	4
Mauricie	7	5	7	7	7	2	-	2	-	7	21	5	11	10	3
Estrie	2	2	3	13	33	34	4	*	3	*	3	*	*	*	*
Montréal	3	2	2	*	3	4	*	*	5	16	34	13	15	3	*
Outaouais	2	*	*	2	*	*	-	-	-	*	44	44	2	*	*
Abitibi/ Témiscaningue	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19	49	13	9	-
Autre	10	9	4	14	4	5	9	-	-	-	3	12	2	15	8
ENSEMBLE	14	11	7	4	7	7	*	*	2	6	19	12	6	3	2

(1) Un chasseur peut fréquenter plusieurs zones.

2.2 LE NIVEAU DE RÉCOLTE

La récolte totale estimée pour 84 est de l'ordre de 9100[a] cerfs. Cette récolte a été estimée en ajustant la récolte enregistrée (6 835 bêtes) par le taux d'enregistrement observé chez nos répondants: 64%. Par la suite, cette récolte a été répartie par zone selon la structure observée pour l'ensemble de la récolte déclarée. Cette méthodologie est conforme à celle utilisée en 83. Néanmoins, une certaine approximation existe du fait que la récolte pour Anticosti ne peut être estimée exactement par suite du règlement qui autorise la récolte de deux cerfs dans cette zone.

La plus grande part de la récolte, mis à part Anticosti, provient des zones 01, 05 et 10 où s'effectue d'ailleurs la majorité des jours de chasse. Le taux de succès est de 11%. Il atteint 19% dans l'ouest de la zone 05 mais n'est que de 6,7% dans la zone 09. La zone 05 ouest est d'ailleurs particulièrement attrayante avec un effort de chasse de seulement 34 jours par cerf soit 60% de l'effort de chasse moyen. A 57 jours par cerf abattu, cet effort moyen est d'ailleurs substantiellement moindre que ce qui s'était observé jusqu'à l'année dernière (tableau 2.5).

En général, en 84, les zones à l'ouest ont nécessité un effort de chasse moindre que celles de l'est qui ont conservé un effort de chasse voisin de 75 jours. C'est donc essentiellement dans les zones à l'ouest que l'effort de chasse a chuté par rapport aux saisons précédentes.

---

[a] À l'exclusion d'Anticosti.

TABLEAU 2.4

RÉCOLTE, TAUX DE SUCCÈS ET EFFORT DE CHASSE

CERF

ZONE DE CHASSE	RÉCOLTE N	RÉCOLTE %	TAUX DE SUCCÈS(%)	EFFORT DE CHASSE (1)
01	1 098	10,3	8,8	83
02	918	8,6	8,9	75
03	538	5,0	8,0	78
04	251	2,3	7,1	75
05 EST	549	5,1	8,9	67
05 OUEST	1 209	11,3	18,9	34
06	103	1,0	9,7	73
07	-	-	-	-
08	245	2,3	11,1	49
09	376	3,5	6,7	72
10 EST	1 706	15,9	9,9	53
10 OUEST	1 443	13,5	13,7	40
11	667	6,2	11,9	40
ENSEMBLE SAUF ANTICOSTI	9 103	85,0	11,1	57
ANTICOSTI	1 607	15,0	-	-

(1) Jours de chasse par cerf abattu selon les estimés de la colonne 1.

TABLEAU 2.5

Evolution de la pression et de l'effort de chasse

PRESSION
(JOURS DE CHASSE PAR KM CARRE)

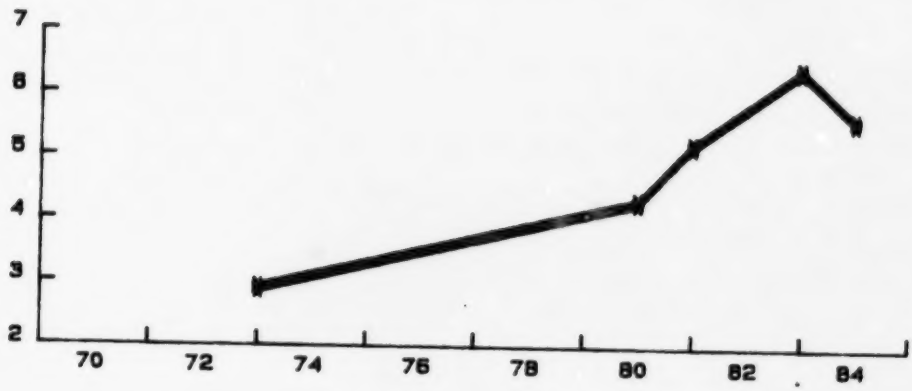

EFFORT
(JOURS DE CHASSE PAR CERF ABATTU)

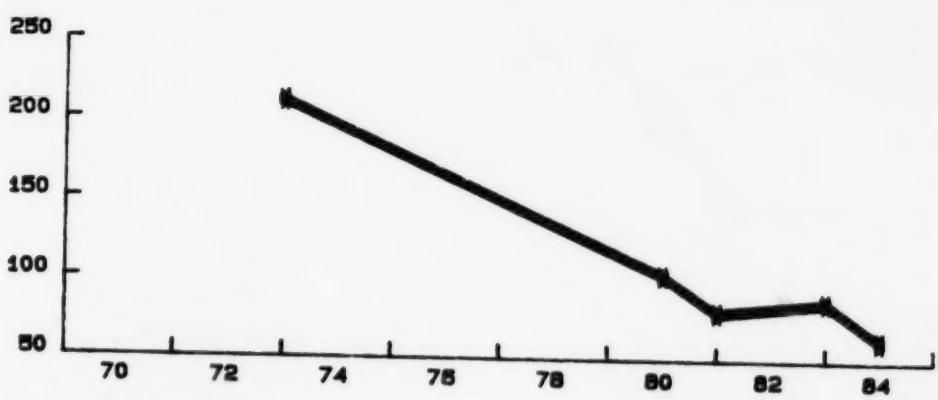

SOURCE POUR LES ANNEES ANTERIEURES : F.POTVIN 1984

2.3 LA CHASSE À L'ARC

Le tableau 2.6 porte sur la chasse à l'arc. Essentiellement, il confirme les résultats de 83 selon lesquels on compte un peu plus de 10 000 archers, c'est-à-dire un peu plus de 11% des détenteurs de permis (sans compter les détenteurs de permis exclusif de chasse à l'arc). En 84, la chasse à l'arc a été particulièrement populaire dans l'Estrie et à Montréal. Ces deux régions ont fourni 6 700 archers contre 3 600 pour toutes les autres réunies.

TABLEAU 2.6

LA CHASSE À L'ARC

CERFS

	A CHASSÉ À L'ARC		
	N	%	Incidence parmi les détenteurs de permis (%)
RÉGION			
Gaspésie	638	6	5,0
Bas St-Laurent	365	4	5,4
Saguenay/ Lac St-Jean	-	-	-
Québec	658	7	7,0
Mauricie	117	1	8,3
Estrie	2 725	26	19,8
Montréal	3 956	39	12,0
Outaouais	1 492	15	12,7
Abitibi/ Témiscamingue	-	-	-
Autre	345	3	19,0
ENSEMBLE	10 297	100	11,3

CHAPITRE 3

LA CHASSE À L'ORIGNAL

CHAPITRE 3: LA CHASSE À L'ORIGNAL

3.1 LES ACTIVITÉS

La population de détenteurs de permis de chasse à l'orignal en 84 est restée sensiblement au même niveau qu'en 83, soit 140 000 chasseurs dont 33 000 détiennent aussi le permis de chasse au cerf. Régionalement, ces détenteurs de permis devraient se distribuer comme au tableau 3.1. Comme il a déjà été fait mention lors d'études antérieures, cette distribution régionale surreprésente largement les régions périphériques, surtout celles au nord comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac St-Jean ou la Mauricie au détriment des grands centres urbains si on la compare à la distribution régionale de l'ensemble de la population adulte du Québec. Ainsi l'Abitibi, avec seulement 2,4% de la population du Québec, compte 22 600 chasseurs; en d'autres termes, près d'un chasseur d'orignal sur six provient de cette région.

Environ 7% des détenteurs de permis ont été inactifs en 84, ce qui laisse quand même plus de 132 000 chasseurs actifs. Ce taux de 7% d'inactifs paraît normal: il est identique à celui de 81 et il est semblable à celui observé pour le cerf.

Si, pour le cerf, le volume global d'activité s'est stabilisé depuis le début des années 80, il en va autrement pour l'orignal. En 84, le nombre de jours de chasse à l'orignal a dépassé le million. Plus de la moitié de ces jours ont été faits par des résidents des régions de Montréal, du Saguenay-Lac St-Jean ou de l'Abitibi-Témiscamingue.

En moyenne, les chasseurs actifs ont chassé pendant 8,4 jours, ce qui représente 7,9 jours de chasse par permis vendu: une augmentation de 13% par rapport à 81. En somme, il y a un peu plus de chasseurs et, surtout, ils sont actifs sur des périodes de plus en plus longues d'où une augmentation sensible du niveau d'activité.

TABLEAU 3.1

NOMBRE DE CHASSEURS ET DE JOURS DE CHASSE SELON LA PROVENANCE DES CHASSEURS.

ORIGNAL

	DÉTENTEURS DE PERMIS(1)	CHASSEURS ACTIFS	INACTIFS (%)	JOURS DE CHASSE (milliers)	(%)	par chasseur
RÉGION						
Gaspésie Bas	7 700	7 200	6	46	4,1	6,4
St-Laurent	4 000	3 800	4	24	2,2	6,3
Saguenay/ Lac St-Jean	17 100	15 300	11	151	13,5	9,9
Québec	16 800	15 500	8	115	10,3	7,5
Mauricie	10 000	9 400	6	86	7,7	9,2
Estrie	8 600	8 300	4	63	5,7	7,5
Montréal	32 900	30 700	7	235	21,1	7,6
Outaouais	9 000	8 400	7	60	5,4	7,1
Abitibi/ Témiscamingue	22 600	21 300	6	203	18,2	9,5
Autre	13 300	12 400	7	132	11,8	10,6
ENSEMBLE	142 000	132 300	7	1 115	100,0	8,4

(1) Répartition selon les données de l'enquête (et non selon le fichier des permis).

Les chasseurs des régions plus au nord (Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac St-Jean, Côte-Nord et Mauricie), avantagés par des saisons plus longues, sont actifs sur de plus longues périodes. Le nombre moyen de jours de chasse dans ces régions peut atteindre 9 à 10 jours.

Le tableau 3.2 présente les indices synthétiques usuels de l'activité. La pression de chasse moyenne excluant Anticosti et le grand nord est de 2,6 jours par km carré (2,8 si on exclut les zones de chasse à l'arc). C'est une augmentation par rapport à 81 de plus de 20% qui traduit assez bien l'augmentation générale du niveau d'activité. Néanmoins, l'étendue des territoires où la chasse est autorisée est telle que la pression ou le débit journalier pour l'orignal n'est jamais vraiment élevé par comparaison au cerf. A titre d'exemple, la zone 03, qui est celle qui connaît la plus forte pression avec 4,6 jours de chasse par km carré, a une pression du même ordre que la pression moyenne sur l'ensemble du territoire québécois dans le cas du cerf. Ainsi, malgré leur nombre plus grand et leur activité accrue, la densité moyenne des chasseurs d'orignaux en période de chasse est nettement moindre que celle des chasseurs de cerfs en raison de la différence entre les étendues des habitats.

Le tableau 3.3 présente les destinations des chasseurs en provenance de chacune des régions. Dans l'ensemble, la bande médiane de la province (zones 01, 13, 14, 15 et 18) constitue la destination de la plupart des chasseurs. En général, lorsque c'est possible, les chasseurs fréquentent surtout les zones de leurs régions: les chasseurs de Gaspésie dans 01, ceux du Bas St-Laurent dans 02, ceux du Saguenay-Lac St-Jean dans 18, ceux de la Mauricie dans 15, ceux de l'Outaouais dans 10, ceux de l'Abitibi-Témiscamingue dans 13 et ceux de la Côte-Nord dans 18 et 19. Ceux de Québec sont partagés entre les zones 03, 15 et 18. Finalement, ceux de Montréal et de l'Estrie fréquentent plusieurs zones.

Les proportions de chasseurs qui ont chassé l'orignal à Anticosti ou à l'extérieur du Québec sont négligeables dans le cadre de notre analyse globale.

TABLEAU 3.2

PRESSION DE CHASSE

ORIGNAL

ZONES DE CHASSE	SUPERFICIE (km carrés)	DURÉE DE LA SAISON[3]	CHASSEURS ACTIFS[1]	JOURS DE CHASSE (milliers)	MOYENNE PAR CHASSEUR	PRESSION[5]	DÉBIT[6] JOURNALIER
01	26 435	9	9 200	61	6,6	2,3	2,6
02	16 231	9	5 700	36	6,3	2,3	2,4
03	8 718	9	6 900	36	5,2	4,2	4,6
04	7 299	9	3 100	15	4,7	2,0	2,2
05 EST	4 346	9	1 650	10	6,3	2,4	2,6
05 OUEST	2 255	9	450	4	7,6	1,6	1,7
06	8 453	14	500	3	6,0	,4	,3
07	6 455	14	500	5	9,2	,7	,5
08	12 971	14	350	2	7,0	,2	,1
09	6 084	14	2 900	18	6,2	3,0	2,1
10 EST	10 707	9	4 900	24	4,8	2,2	2,5
10 OUEST	11 220	9	5 900	37	6,3	3,3	3,7
11	5 401	9	3 000	17	5,6	3,2	3,5
12	12 918	16	5 500	42	7,6	3,2	2,0
13	44 909	16	22 500	181	8,1	4,0	2,5
14	37 981	23	15 100	121	8,0	3,2	1,4
15	51 927	16	22 700	172	7,6	3,3	2,1
16	18 795	23	5 300	38	7,2	2,0	,9
17	22 961	23	2 700	20	7,6	,9	,4
18	94 257	23	24 900	228	9,1	2,4	1,0
19	145 570	30	4 300	40	9,4	,2	*
ANTICOSTI	7 943	30	*	*	*	*	*
22	-	30	700	5	6,6	-	-
EXT.DU QUÉBEC	-	-	*	*	*	-	-
ENSEMBLE	410 323 (2)	14(4)	132 300	1 115	8,4	2,6(7)	1,9(2)

1 Un chasseur peut fréquenter plusieurs zones.
2 Excluant Anticosti et le grand Nord i.e. pour les zones 01 à 18 seulement.
3 Durée pour la chasse à l'arme sauf là où seul l'arc est autorisé (06 à 09).
4 Durée médiane.
5 Jours de chasse par km carré.
6 Chasseur par jour par 10 km carrés.
7 Pour les zones 01 à 18. La pression est de 2,8 si on exclut aussi les zones de chasse à l'arc.

TABLEAU 3.3

PROPORTION (%) DE DÉTENTEURS DE PERMIS DE CHAQUE RÉGION
À AVOIR FRÉQUENTÉ CHAQUE ZONE DE CHASSE (1)

ORIGNAL

RÉGION	ZONES																						
	01	02	03	04	05 EST	05 OUEST	06	07	08	09	10 EST	10 OUEST	11	12	13	14	15	16	17	18	19	ANTI-COSTI	EXT. DU QUÉBEC
Gaspésie	84	9	*	*	*	-	-	-	-	-	*	-	-	-	*	-	-	-	-	*	*	-	-
Bas St-Laurent	9	77	4	*	-	-	-	-	-	*	2	-	-	-	*	2	-	*	-	5	2	-	-
Saguenay/ Lac St-Jean	*	2	-	*	*	*	-	*	-	*	*	-	-	-	*	3	7	-	*	75	4	-	-
Québec	2	6	34	4	*	-	*	*	*	*	-	*	*	*	2	3	30	*	*	20	*	-	-
Mauricie	2	*	-	*	*	*	*	*	-	3	-	*	-	*	2	15	60	-	*	13	*	-	-
Estrie	*	*	6	19	12	*	*	*	*	*	*	*	4	7	10	10	16	2	*	11	4	-	-
Montréal	2	*	*	*	*	*	*	*	*	7	10	5	7	6	10	23	23	*	*	4	*	*	*
Outaouais	2	*	*	2	*	*	*	-	*	-	20	42	3	13	8	6	4	-	-	*	-	-	-
Abitibi/ Témiscamingue	*	-	-	-	-	*	*	*	*	*	*	*	-	7	70	13	*	14	*	*	*	-	*
Autre	3	*	3	2	*	*	*	*	*	*	*	*	-	*	7	4	2	10	12	35	21	*	4
ENSEMBLE	7	4	5	2	*	*	*	*	*	2	4	4	2	4	15	11	15	3	2	17	3	*	*

(1) Un chasseur peut fréquenter plusieurs zones.

3.2 LE NIVEAU DE RÉCOLTE

Pour l'estimation de la récolte, nous avons procédé selon la méthodologie conservatrice décrite pour le cerf, c'est-à-dire que la récolte estimée a été calculée à partir de la récolte enregistrée (11 350 orignaux) ajustée pour tenir compte du taux d'enregistrement dans notre échantillon (71%). Cette méthodologie est très conservatrice parce que chaque orignal est en principe enregistré pour deux permis mais qu'il ne devrait être déclaré avoir été abattu que par une seule personne. Quoiqu'il en soit, cette façon de procéder permet d'estimer la récolte à tout près de 16 000 bêtes dont plus de 9 500 (60%) proviennent des seules zones 13, 15 et 18.

Un chasseur sur neuf a pu abattre son orignal. Les zones 13, 18 et 22 sont les plus attrayantes avec des taux de succès autour de 15%. En moyenne, il a fallu 70 jours de chasse par orignal abattu (que l'on considère les zones de chasse exclusive à l'arc ou non). Ceci nous ramène au niveau de 78 alors qu'en 81, cet effort de chasse n'était plus que de 51 jours. Certaines régions nécessitent un effort nettement plus soutenu: 05 est, 261 jours; la zone 17 avec 173 jours ou la zone 03 avec 168 jours. Par contre, d'autres sont nettement plus prometteuses: 09, 10 est, 12, 13, 16 ou 18 et surtout, la zone par excellence avec un taux de succès de 16% et un effort moyen requis de seulement 41 jours, la zone 22.

TABLEAU 3.4

RÉCOLTE, TAUX DE SUCCÈS ET EFFORT DE CHASSE

ORIGNAL

ZONES DE CHASSE	RÉCOLTE N	RÉCOLTE %	TAUX DE SUCCÈS (%)	EFFORT DE CHASSE(1)
01	841	5,3	9,2	72
02	431	2,7	7,6	83
03	216	1,4	3,1	168
04	195	1,2	6,4	75
05 EST	40	,3	2,4	261
05 OUEST	59	,4	12,6	60
06	*	*	*	*
07	-	-	-	-
08	-	-	-	-
09	371	2,4	12,7	49
10 EST	470	3,0	9,5	50
10 OUEST	470	3,0	8,0	79
11	254	1,6	8,3	68
12	702	4,4	12,7	60
13	3 333	20,9	14,8	54
14	859	5,4	5,7	141
15	2 672	16,8	11,8	64
16	682	4,3	12,9	56
17	117	,7	4,4	173
18	3 547	22,3	14,2	64
19	507	3,2	11,7	80
ANTICOSTI	*	*	*	*
22	117	,7	16,0	41
ENSEMBLE	15 921	100,0	11,2	70

1 Jours de chasse par orignal abattu selon les estimés de la colonne 1.

TABLEAU 3.5

Evolution de la pression et de l'effort de chasse

ORIGNAL

PRESSION

(JOURS DE CHASSE PAR KM CARRE EXCLUANT 01 ET 02)

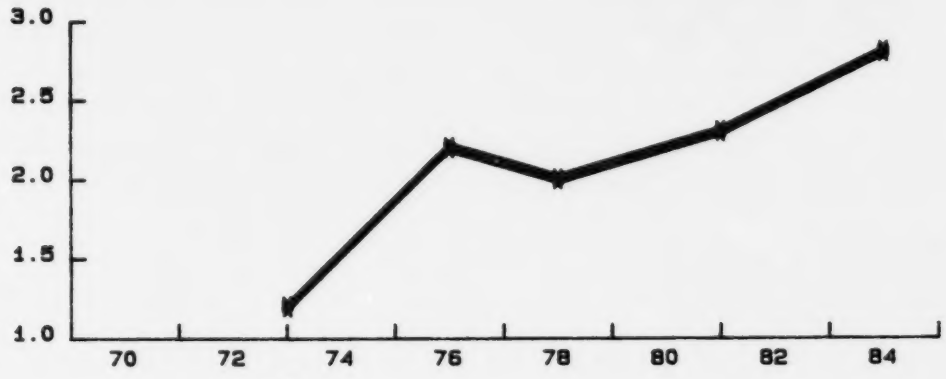

EFFORT

(JOURS DE CHASSE PAR ORIGNAL ABATTU)

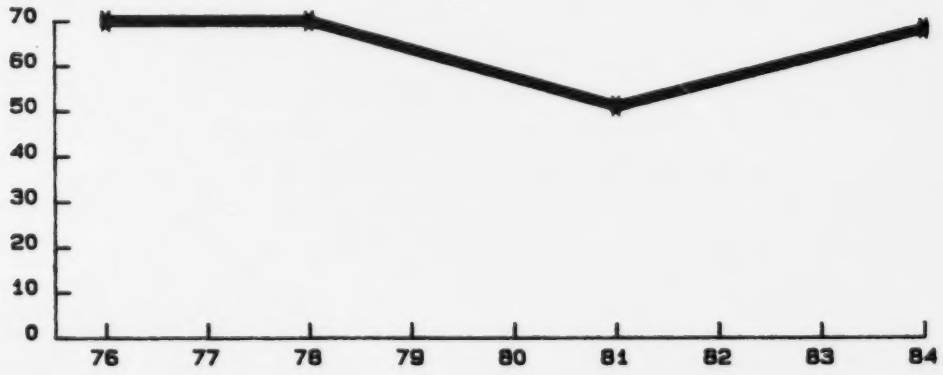

SOURCES ANNEES ANTERIEURES :

73 (PELLETIER, THERRIEN, 1977) 78 (PELLETIER, THERRIEN, 1978)

78 (LACASSE, PELLETIER, 1979) 81 (STATBEC, 1984)

3.3 LA CHASSE À L'ARC

On estime à 7 120 le nombre de chasseurs d'orignaux qui ont chassé à l'arc en 84. C'est une augmentation de 18% par rapport aux 6 048 archers de 81. Cette augmentation traduit essentiellement l'augmentation de 16% du nombre de détenteurs de permis pour la chasse à l'orignal au cours de cette période. La proportion de chasseurs intéressés par cette formule se situe maintenant à 5%. Plus du tiers des archers sont des résidents de la région métropolitaine de Montréal.

3.4 LA PRÉSENCE DE LOUPS ET D'OURS NOIRS

Un peu plus de 20% des chasseurs d'orignaux ont déclaré avoir vu un ou des ours noirs. La proportion atteint presque un tiers dans toute la boucle médiane du Québec: zones 16, 17, 18, 19. En moyenne, les chasseurs ont vu 5 ours par 100 jours de chasse, un peu plus dans la région de l'Outaouais (zones 9 et 10) et sur la Côte-Nord (zones 18 et 19).

Deux fois moins de chasseurs (11%) ont vu des loups; mais surtout (24%) en ont entendu hurler. En moyenne, les chasseurs ont vu un loup par 30 jours de chasse mais en ont entendu hurler 8,6 jours par 100 jours de chasse. C'est les chasseurs de la zone 10 est qui sont proportionnellement les plus nombreux à avoir vu et entendu des loups et c'est pour cette région qu'on observe les indices de présence les plus élevés.

La ventilation détaillée de ces statistiques sur la présence de loups et d'ours noirs apparaît au tableau 3.7. Afin de produire les résultats selon les zones de chasse de destination, seuls les chasseurs ayant fréquenté une seule zone pour la chasse à l'orignal ont été retenus pour ces compilations. Il s'agit néanmoins de 88% des chasseurs actifs à l'orignal.

TABLEAU 3.6

LA CHASSE À L'ARC

ORIGNAL

	A CHASSÉ À L'ARC		
	N	%	Incidence parmi les détenteurs de permis (%)
RÉGION			
Gaspésie	647	9,1	8,4
Bas St-Laurent	356	5,0	9,0
Saguenay/ Lac St-Jean	266	3,7	1,6
Québec	846	11,9	5,0
Mauricie	421	5,9	4,2
Estrie	512	7,2	5,9
Montréal	2 538	35,6	7,7
Outaouais	691	9,7	7,7
Abitibi/ Témiscamingue	577	8,1	2,6
Autre	267	3,7	2,0
ENSEMBLE	7 120	100,0	5,0

TABLEAU 3.7

PRÉSENCE DE LOUPS ET D'OURS NOIRS PERÇUE
DURANT LA CHASSE À L'ORIGNAL(1)

	ONT VU DES OURS			ONT VU DES LOUPS			ONT ENTENDU HURLER		
	N	%	Ours vus par 100 jours de chasse	N	%	Loups vus par 100 jours de chasse	N	%	Jours de hurlement par 100 jours de chasse
ZONE DE CHASSE									
01	1 647	21	5,8	823	10	4,5	1 247	16	6,5
02	712	15	4,2	778	16	5,3	957	20	9,0
03	645	12	3,2	578	11	5,4	1 200	22	9,6
04	312	15	6,0	178	9	5,2	445	22	11,8
05 EST	111	10	1,7	89	8	3,0	156	15	4,3
05 OUEST	67	27	4,7	67	27	6,3	44	18	6,3
06	44	15	2,4	-	-	-	44	15	4,9
07	133	32	6,3	89	21	4,2	44	10	1,0
08	44	20	4,9	-	-	-	67	30	9,8
09	488	21	6,7	288	12	3,1	311	13	4,5
10 EST	647	18	6,7	713	20	11,7	1 292	37	21,9
10 OUEST	1 113	22	6,1	557	11	4,2	1 514	30	15,2
11	444	20	4,5	223	10	4,8	578	26	11,6
12	711	16	4,1	689	16	4,8	1 510	35	15,1
13	3 747	21	3,9	1 819	10	3,0	5 035	29	8,8
14	2 797	26	4,7	1 266	12	3,1	3 153	29	10,6
15	3 217	17	3,6	1 619	9	2,7	4 880	26	9,6
16	798	32	5,6	599	24	9,2	710	29	8,9
17	466	31	5,4	111	7	2,0	355	24	13,8
18	6 916	32	6,4	1 286	6	1,4	3 570	16	4,7
19	954	31	7,3	510	16	3,0	622	20	4,6
ANTICOSTI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	67	18	3,7	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE	26 079	22	5,0	12 281	11	3,3	27 735	24	8,6

(1) Basé sur ceux qui ont chassé dans une seule zone: 116 600 chasseurs ou 88% des chasseurs actifs.

CHAPITRE 4

LA CHASSE À L'OURS NOIR ET AU PETIT GIBIER

CHAPITRE 4: LA CHASSE À L'OURS NOIR ET AU PETIT GIBIER

4.1 LA CHASSE À L'OURS NOIR

L'étude de la chasse à l'ours noir qui peut être faite ici repose sur l'activité déclarée par les répondants issus d'un échantillon de détenteurs de permis de chasse au cerf ou à l'orignal. Il ne s'agit donc ici que d'un portrait fragmentaire de la chasse à l'ours. De plus, parce qu'il s'agit d'un sous-échantillon de l'échantillon global, les résultats sont moins précis. C'est pourquoi la présentation s'en tiendra aux résultats globaux. Il faut voir cette section comme descriptive de la place de la chasse à l'ours dans les habitudes de chasse de chasseurs de gros gibier et non comme un portrait de la chasse à l'ours dans son ensemble.

C'est dans cet esprit qu'il faut aborder la partie des résultats sur l'ours noir et, en conséquence, être des plus circonspects sur l'utilisation et l'interprétation de ces résultats.

4.1.1 Activité

Un peu plus de 24 000 détenteurs de permis pour le cerf ou l'orignal (presque un sur huit) se sont, aux dires des répondants, également procuré un permis de chasse à l'ours noir en 84. De ceux-ci, 41% détiennent le permis de cerf et 82%, le permis d'orignal (tableau 4.2). On sait d'ailleurs déjà depuis longtemps, via le fichier des permis, que les chasseurs d'ours noirs se recrutent largement parmi les chasseurs d'orignaux. Dans l'ensemble, seulement 63% des détenteurs de permis auraient activement chassé l'ours noir en 84 (tableau 4.1). Ce résultat est surprenant. Il est possible que plusieurs chasseurs ne prennent ce permis qu'au cas où ils rencontreraient un ours mais ne le chassent pas autrement. Les statistiques du fichier des permis sur les ventes de permis de chasse à l'ours noir nous portent par ail-

leurs à penser que certains peuvent avoir déclaré abusivement détenir ce permis. D'autres explications devront peut-être être trouvées. Déjà en 81, un taux d'inactifs de 19% paraissait très élevé par rapport aux autres types de permis. Un taux d'inactifs de 37% parmi cette sous-population est très élevé.

Près de la moitié des chasseurs actifs ont chassé l'ours au printemps. Par contre, plus de 75% sont actifs à l'automne, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la nature du segment étudié. Néanmoins, ces proportions sont très voisines de celles estimées en 81 qui étaient de 50% et 75%.

Au tableau 4.2, on peut voir que plus de chasseurs préfèrent chasser l'ours pour lui-même qu'à l'occasion de voyages de chasse au cerf ou à l'orignal. Des douze mille chasseurs actifs à l'automne, moins du quart chasse l'ours à l'occasion d'un voyage de chasse au cerf, la moitié à l'occasion de leur chasse à l'orignal et plus de 60%, en dehors de ces périodes.

4.1.2 Le niveau de récolte

Les chasseurs de cerfs et d'orignaux ont récolté 3 200 ours noirs en 84 (tableau 4.3). Des ours déclarés, 1 200 ont été abattus au printemps et 2 000 à l'automne: exactement les mêmes proportions saisonnières que lors de l'étude de 81.

Même si ce sont les chasseurs de Montréal qui ont récolté le plus d'ours noirs, cela est seulement dû à leur plus grand nombre. En réalité, ils ont connu un taux de succès probablement inférieur à la moyenne. Les taux de succès sont élevés (36% à 41%) en Gaspésie, au Saguenay-Lac St-Jean et en Abitibi-Témiscamingue.

TABLEAU 4.1

Répartition des détenteurs de permis de chasse à l'ours noir entre chasseurs actifs et chasseurs inactifs (parmi les chasseurs de cervidés)

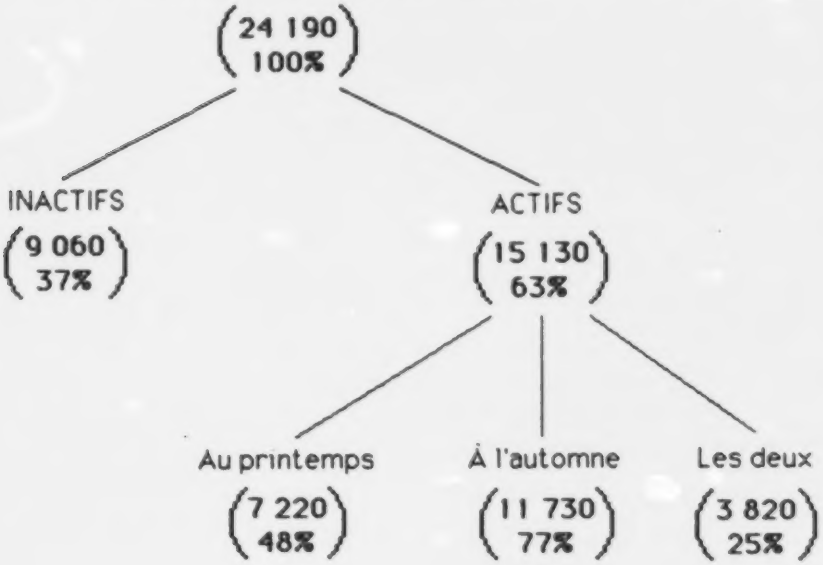

TABLEAU 4.2

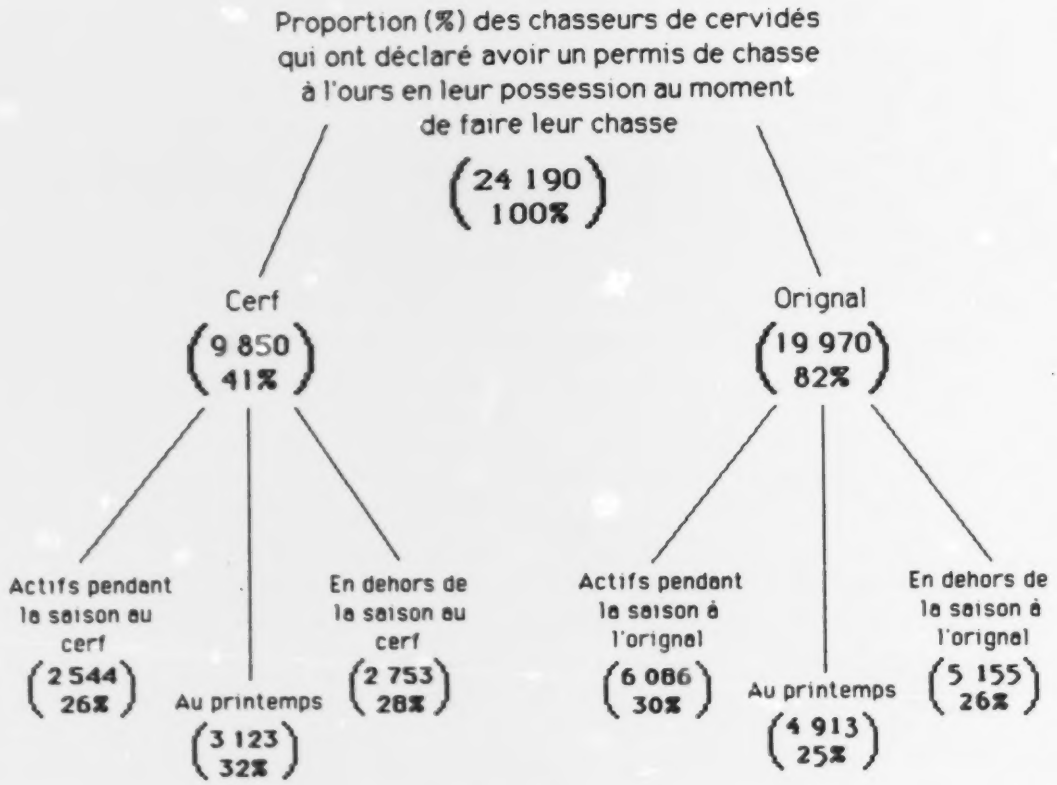
Proportion (%) des chasseurs de cervidés qui ont déclaré avoir un permis de chasse à l'ours en leur possession au moment de faire leur chasse
(24 190 100%)
Cerf
(9 850 41%)
Orignal
(19 970 82%)
Actifs pendant la saison au cerf
(2 544 26%)
Au printemps
(3 123 32%)
En dehors de la saison au cerf
(2 753 28%)
Actifs pendant la saison à l'orignal
(6 086 30%)
Au printemps
(4 913 25%)
En dehors de la saison à l'orignal
(5 155 26%)

TABLEAU 4.3

RÉCOLTE D'OURS NOIRS PAR LES DÉTENTEURS
DE PERMIS DE CHASSE AU CERF OU À L'ORIGNAL
(EN NOMBRE)

OURS NOIRS

RÉGION	PRINTEMPS	AUTOMNE	TOTAL	TAUX DE SUCCÈS %(1)
Gaspésie	157	134	291	36
Bas St-Laurent	-	22	22	4
Saguenay/ Lac St-Jean	44	421	465	41
Québec	89	67	156	9
Mauricie	133	136	269	26
Estrie	183	247	430	22
Montréal	253	445	698	13
Outaouais	44	228	272	24
Abitibi/ Témiscamingue	221	266	487	41
Autre	67	44	111	14
ENSEMBLE	1 191	2 010	3 201	21

(1) Proportion de gens à avoir abattu au moins un ours comme pourcentage des chasseurs actifs.

4.2 LA CHASSE AU PETIT GIBIER

La chasse au petit gibier effectuée par les chasseurs de cerfs ou d'orignaux au cours de leur activité de chasse au gros gibier ne constitue qu'une petite partie de l'activité de chasse au petit gibier[1]. Dans le cas du cerf (tableau 4.4), un peu moins de 20% des chasseurs de cerfs ont simultanément chassé le petit gibier, en moyenne 6,6 jours. De plus, 4% des chasseurs de cerfs ont piégé le lièvre au collet au cours de leur activité de chasse au cerf, en moyenne pour 11,2 jours. Cela représente plus de 100 000 jours de chasse et près de 40 000 jours de piégeage.

Pour l'orignal (tableau 4.5), un peu plus du quart des chasseurs (36 000) ont affirmé avoir chassé le petit gibier dans le cadre de leurs parties de chasse à l'orignal, en moyenne pour 6,3 jours, et 8% (11 000) ont dit avoir trappé le lièvre au collet, en moyenne 8,7 jours. Cette activité de piégeage se concentre chez les résidents des régions du Saguenay-Lac St-Jean, de la Gaspésie et de la Côte-Nord où se concentrent, de toute façon, les ventes de permis de piégeage du lièvre au collet. Au total, ces chasseurs ont ainsi cumulé 230 000 jours de chasse au petit gibier et 100 000 jours de piégeage du lièvre.

Le tableau 4.6 montre que 37% des chasseurs de cerfs et 45% des chasseurs d'orignaux considèrent que "la présence de chasseurs au petit gibier a pu nuire à leur activité de chasse". On est légèrement plus tolérant lorsqu'on chasse soi-même le petit gibier mais les différences observées n'ont pas le caractère drastique auquel on aurait pu s'attendre. De plus, on est un peu plus intolérant (41% et 51%) lorsqu'il y avait de tels chasseurs dans le groupe.

---

1 Selon l'enquête de 1981, il s'est fait 2,7 millions de jours de chasse au petit gibier cette année-là comparativement à 340 000 jours de chasse au petit gibier faits par les 200 000 détenteurs de permis de cerfs et orignaux à l'étude pour 1984 au cours de leurs excursions de chasse au gros gibier.

TABLEAU 4.4

L'ACTIVITÉ DE CHASSE DU PETIT GIBIER
ET DE PIÉGEAGE DU LIÈVRE AU COLLET
PAR LES CHASSEURS DE CERFS

	A CHASSÉ LE PETIT GIBIER				A PIÉGÉ LE LIÈVRE AU COLLET			
	N	% des chasseurs actifs	Nombre de jours Total (milliers)	Moyen	N	% des chasseurs actifs	Nombre de jours Total (milliers)	Moyen
RÉGION								
Gaspésie	3 812	34	36	9,5	1 577	14	19	12,0
Bas St-Laurent	1 436	24	11	7,6	559	10	9	15,3
Saguenay/ Lac St-Jean	22	7	*	3,0	22	7	*	18,0
Québec	1 776	20	11	6,1	186	2	4	20,1
Mauricie	117	9	*	1,4	-	-	-	-
Estrie	1 632	13	9	5,3	164	1	*	5,7
Montréal	4 573	15	23	5,0	676	2	3	5,0
Outaouais	1 726	16	11	6,1	137	1	*	12,2
Abitibi/ Témiscamingue	92	15	*	4,4	-	-	-	-
Autre	276	16	*	5,3	92	5	*	6,5
ENSEMBLE	15 462	19	102	6,6	3 412	4	38	11,2

TABLEAU 4.5

L'ACTIVITÉ DE CHASSE DU PETIT GIBIER
ET DE PIÉGEAGE DU LIÈVRE AU COLLET
PAR LES CHASSEURS D'ORIGNAUX

	A CHASSÉ LE PETIT GIBIER				A PIÉGÉ LE LIÈVRE AU COLLET			
	N	% des chasseurs actifs	Nombre de jours Total (milliers)	Moyen	N	% des chasseurs actifs	Nombre de jours Total (milliers)	Moyen
RÉGION								
Gaspésie	2 338	32	18	7,6	1 046	14	10	9,1
Bas St-Laurent	645	17	4	6,9	178	5	2	12,3
Saguenay/ Lac St-Jean	6 095	40	50	8,2	3 967	26	38	9,7
Québec	3 195	21	17	5,4	1 108	7	9	8,1
Mauricie	2 882	31	17	6,0	709	8	6	8,8
Estrie	1 465	18	7	4,6	178	2	*	7,0
Montréal	6 681	22	30	4,4	821	3	5	5,6
Outaouais	1 691	20	7	4,1	22	*	45	2,0
Abitibi/ Témiscamingue	5 941	28	38	6,5	266	*	*	7,5
Autre	5 010	40	39	7,7	2 837	23	24	8,4
ENSEMBLE	35 942	27	227	6,3	11 132	8	97	8,7

TABLEAU 4.6

PROPORTION DES CHASSEURS DE GROS GIBIER QUI
SONT RÉFRACTAIRES À LA PRÉSENCE DE CHASSEURS DE PETIT GIBIER

	CHASSEURS DE CERFS %	CHASSEURS D'ORIGNAUX %
RÉGION		
Gaspésie	39	52
Bas St-Laurent	44	52
Saguenay/ Lac St-Jean	24	50
Québec	45	50
Mauricie	25	53
Estrie	35	39
Montréal	38	42
Outaouais	31	43
Abitibi/ Témiscamingue	18	44
Autre	30	40
A PERSONNELLEMENT CHASSÉ OU PIÉGÉ LE LIÈVRE AU COLLET		
Oui	31	43
Non	39	46
IL Y AVAIT DES CHASSEURS DE PETIT GIBIER DANS LE GROUPE		
Oui	41	51
Non	37	45
ENSEMBLE	37	45

CHAPITRE 5

PERCEPTION DE L'ENREGISTREMENT

CHAPITRE 5: PERCEPTION DE L'ENREGISTREMENT

Toutes les enquêtes menées par voie de sondage auprès des chasseurs et ce, pour quelque type de gibier qu'il s'agisse, ont toujours révélé des écarts, souvent importants, entre la récolte enregistrée selon la fiche du gros gibier et la récolte déclarée par les répondants.

Au cours des récentes enquêtes, les taux d'enregistrement suivants ont été observés[1]:

ORIGINAL		CERF	
1976:	64%	1980:	88%
1978:	85%	1981:	70%
1981:	60%	1983:	74%
1984:	71%	1984:	64%

Aussi, la présente enquête comportait-elle une section relative à la perception de l'enregistrement par les chasseurs pour tenter d'éclairer un peu cette situation. On s'est intéressé surtout à la perception de l'utilité de cette démarche de même qu'à l'accessibilité des postes d'enregistrement, aux horaires de ceux-ci et au temps d'attente.

Les chasseurs sont bien sensibilisés à l'importance de l'enregistrement: seulement 3% trouvent cette démarche peu ou pas utile. Il n'y a pas de différences selon les régions de provenance des chasseurs, ni non plus selon que le chasseur ait ou non abattu un animal. Il aurait été intéressant d'intégrer au fichier d'enquête les données sur l'enregistrement pour voir s'il existe une différence selon que le répondant ait ou non enregistré sa prise. Il reste qu'il ne semble pas que le problème en soit un de sensibilisation. Les chasseurs sont presque tous conscients de l'importance de l'enregistrement.

---

1 Sources: orignal (Lacasse, 1984)
cerf (Potvin, 1984)

Au chapitre de l'aisance de cette démarche, on peut trouver une meilleure explication du phénomène. D'abord, de 15% à 20% sont incapables de se prononcer n'ayant peut-être jamais eu à faire la démarche. On remarque d'ailleurs que chez ceux qui ont abattu, seulement 5% sont incapables de se prononcer sur ces questions. Si on excluait ceux qui ne se prononcent pas, on trouverait 17% de gens insatisfaits de l'emplacement des postes, 12% insatisfaits de leurs heures d'ouverture et 6% insatisfaits du temps d'attente. Ces proportions sont d'ailleurs confirmées par les réponses de ceux qui ont abattu et qui se prononcent presque tous.

Même si chacune de ces proportions n'est pas très élevée, elles pourraient conjointement expliquer des taux de non-enregistrement de l'ordre de 20% à 30% sans compter qu'il pourrait y avoir d'autres facteurs en cause.

Le fait d'avoir abattu un animal ou non ne change pas ces perceptions (sauf pour le nombre d'indécis). Sauf pour le temps d'attente, pour lequel il n'y a aucune différence selon les régions, les gens les plus satisfaits des facilités d'enregistrement sont les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac St-Jean alors que les plus insatisfaits sont ceux des régions de Québec et de l'Est du Québec. Ces résultats pourraient expliquer en partie pourquoi cette année le taux d'enregistrement est plus élevé pour l'orignal que pour le cerf.

Il reste que ce problème des écarts entre les estimés de récolte selon les diverses méthodologies est un problème de fond, crucial pour le suivi de l'évolution des cheptels. Il faudra un jour élucider cette question, soit par la voie d'entrevues en profondeur ou par entrevue de groupes sur ce sujet. Une plus grande efficacité des pratiques de gestion de la faune est tributaire de cette épineuse question.

TABLEAU 5.1

PERCEPTION DE L'UTILITÉ DE L'ENREGISTREMENT DU GROS GIBIER SELON LA RÉGION DE RÉSIDENCE ET LE SUCCÈS

	UTILITÉ DE L'ENREGISTREMENT (%)			
	TRÈS UTILE	UTILE	PEU UTILE	INUTILE
RÉGION				
Gaspésie	84	13	2	1
Bas St-Laurent	82	15	1	2
Saguenay/ Lac St-Jean	85	14	1	-
Québec	83	14	2	1
Mauricie	86	11	2	1
Estrie	84	13	3	-
Montréal	87	11	1	1
Outaouais	82	16	1	1
Abitibi/ Témiscamingue	83	15	1	1
Autre	80	17	2	1
A ABATTU				
Oui	87	10	2	1
Non	84	14	2	1
ENSEMBLE	84	13	2	1

TABLEAU 5.2

APPRÉCIATION DU SERVICE D'ENREGISTREMENT DU GROS GIBIER
(% DES DÉTENTEURS DE PERMIS DE CHASSE AU CERF OU À L'ORIGNAL)

	L'EMPLACEMENT DES POSTES EST ADÉQUAT			LE TEMPS D'ATTENTE EST RAISONNABLE			LES HEURES D'OUVERTURE SONT APPROPRIÉES		
	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP	OUI	NON	NSP
RÉGION									
Gaspésie	66	19	15	78	4	18	73	9	18
Bas St-Laurent	64	17	19	74	4	22	66	12	22
Saguenay/ Lac St-Jean	72	9	19	74	4	22	75	5	20
Québec	60	19	21	69	5	26	62	11	27
Mauricie	73	9	18	75	4	21	70	9	21
Estrie	69	14	17	73	6	21	67	11	22
Montréal	70	13	17	72	4	24	63	11	26
Outaouais	71	15	14	78	6	16	74	9	17
Abitibi/ Témisca-mingue	80	10	10	82	6	12	83	5	12
Autre	72	13	15	74	7	19	70	10	20
A ABATTU									
Oui	80	16	4	89	7	4	82	13	5
Non	68	13	19	72	5	23	67	9	24
ENSEMBLE	70	14	16	74	5	21	69	9	22

CONCLUSION

Par rapport aux objectifs initiaux de suivi des grands paramètres de la chasse au cerf et à l'orignal, on peut dire que les résultats de l'enquête 84 sont très satisfaisants. Le volume d'activité pour le cerf s'est stabilisé depuis le début des années 80 et la tendance confirmée à la baisse de l'effort de chasse montre que, pendant ce temps, les populations de cerfs ont pu s'accroître. Pour l'orignal, l'expansion de l'activité se poursuit mais vu l'étendue des territoires, la pression générale reste très raisonnable et l'effort de chasse est du même ordre que dans le cas du cerf.

Pour les autres gibiers étudiés, les résultats obtenus sont fragmentaires mais des études plus spécifiques sont en cours de réalisation ou de planification. Dès le départ, les objectifs concernant l'ours noir et le petit gibier étaient modestes.

Une amorce d'explication du non-enregistrement a pu être ébauchée: il ne s'agit pas d'un problème de sensibilisation des chasseurs à l'importance de la démarche mais plutôt du cumul de petites contraintes pratiques. Cette explication reste sommaire cependant, et une méthodologie particulière à l'étude de ce problème fondamental devrait être élaborée.

Plus généralement, la méthodologie actuelle qui repose sur un mode de cueillette par voie postale pourrait peut-être être repensée au profit des enquêtes téléphoniques. A tout considérer, les coûts pourraient être du même ordre (peut-être moindres pour les enquêtes sommaires sur les grands indicateurs) pour un meilleur taux de réponse donc une réduction du biais de non-réponse qui génère à l'occasion des problèmes de surestimation de l'activité et peut-être plus particulièrement des récoltes.

Les résultats pourraient aussi être disponibles plus rapidement. Le seul obstacle immédiat est le problème de l'identification des zones de chasse mais il pourrait être résolu par une formation appropriée des interviewers qui pourraient alors devenir plus aptes à identifier correctement les zones que la moyenne des répondants. (On a souvent prétendu en effet que les écarts déroutants entre la récolte déclarée et la récolte enregistrée par zone pouvaient être dûs, pour une large part, au fait que les chasseurs identifient mal les zones). Pour le reste, la supériorité des enquêtes téléphoniques sur les enquêtes postales a été maintes fois démontrée.

BIBLIOGRAPHIE

LACASSE M., PELLETIER J., Aspects socio-économiques de l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive au Québec en 1978.
M.L.C.P., 1979

LACASSE M., Communication présentée à la 20ième conférence nord-américaine portant sur l'orignal.
M.L.C.P., 1984

PELLETIER J., THERRIEN G., La chasse sportive au Québec en 1973-1974 et en 1976-1977.
M.L.C.P., 1977

PELLETIER J., THERRIEN G., La chasse sportive à l'orignal au Québec en 1976.
M.L.C.P., 1978

POTVIN F., Enquête postale sur la chasse du cerf au Québec en 1983.
M.L.C.P., 1984

STATBEC, La chasse récréative au Québec en 1981.
M.L.C.P., 1984

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune

CHASSE
SAISON 1984

INSTRUCTIONS

En général, 2 types de réponses sont demandées: celles où il faut cocher la case appropriée et celles où il faut fournir des chiffres. Pour y répondre, veuillez vous référer aux exemples suivants

1 – Avez-vous chassé le chevreuil en 1984? Oui ☑ 1 Non ☐ 2

2 – Combien de personnes vous accompagnaient? 3 (3–4)

SECTION I – CERF DE VIRGINIE (CHEVREUIL)

1 – Vous êtes-vous procuré un permis de chasse au chevreuil en 1984? ..... Oui ☐ Non ☐ 2

Si la réponse est non passez à la question 11.

2 – En utilisant la carte ci-jointe, veuillez indiquer au tableau suivant le nombre de jours de chasse au chevreuil que vous avez **personnellement** effectués en 1984 dans chacune des zones que vous avez fréquentées.

N.B. Un jour de chasse est défini comme étant toute journée ou partie de journée pendant laquelle vous avez chassé.

EXEMPLE: Jos le chasseur a chassé 4 jours dans la zone 1 et 5 jours dans la zone 20 (Anticosti)

1	20 ANTICOSTI
4	5
(2–4)	(29–30)

ZONE	1	2	3	4	5 EST	5 OUEST	6	7
Nombre de jours	(3–4)	(5–6)	(7–8)	(9–10)	(11–12)	(13–14)	(15–16)	(17–18)

ZONE	8	9	10 EST	10 OUEST	11	20 ANTICOSTI	EXTERIEUR DU QUÉBEC
Nombre de jours	(19–20)	(21–22)	(23–24)	(25–26)	(27–28)	(29–30)	(31–32)

3 – Avez-vous chassé le chevreuil à l'arc au Québec en 1984? ..... Oui ☐ 33 Non ☐ 34

4 – Est-ce que vous-même ou une personne vous accompagnant avez abattu un chevreuil au Québec en 1984? Oui ☐ 35 Non ☐ 36

5 – Avez-vous **personnellement** abattu un chevreuil au Québec en 1984? ..... Oui ☐ 37 Non ☐ 38

Si la réponse est non passez à la question 7.

6 – Dans quelle(s) zone(s) avez-vous abattu un chevreuil au Québec en 1984? (Cochez)

ZONE	1	2	3	4	5 EST	5 OUEST	6	7
	☐ 01	☐ 02	☐ 03	☐ 04	☐ 51	☐ 52	☐ 06	☐ 07

39-40

ZONE	8	9	10 EST	10 OUEST	11	20 ANTICOSTI
	☐ 08	☐ 09	☐ 13	☐ 14	☐ 11	☐ 1

41

7 – Aviez-vous **personnellement** un permis de chasse à l'ours noir en votre possession au moment de votre excursion de chasse au chevreuil en 1984? ..... Oui ☐ 42 Non ☐ 43

Si **oui**, avez-vous chassé **activement** l'ours noir durant votre séjour de chasse au chevreuil? ..... Oui ☐ 44 Non ☐ 45

8 – Avez-vous **personnellement** chassé ou trappé le lièvre, la gélinotte et le tétras durant votre excursion de chasse au chevreuil au Québec en 1984? ..... Oui ☐ 46 Non ☐ 47

Si **oui**, précisez **le nombre de jours** de chasse ☐☐ 48 49

de trappage (Collet) ☐☐ 50 51

9 – Y avait-il à ce moment là parmi votre groupe des personnes qui chassaient **uniquement** le petit gibier? Oui ☐ 52 Non ☐ 53

Si **oui**, précisez le nombre de personnes ☐☐ 54 55

10 – Dans la zone de chasse que vous avez fréquentée, considérez-vous que la présence de chasseurs au petit gibier a pu nuire à votre activité de chasse au chevreuil? ..... Oui ☐ 56 Non ☐ 57

SECTION II – ORIGNAL

11 – Vous êtes-vous procuré un permis de chasse à l'orignal en 1984? ..... Oui ☐ 58 Non ☐ 59

Si la réponse est non, passez à la question 24.

12 – En utilisant la carte ci-jointe, veuillez indiquer au tableau suivant le nombre de jours de chasse à l'orignal que vous avez **personnellement** effectués en 1984 dans chacune des zones que vous avez fréquentées

N.B.: Un jour de chasse est défini comme étant toute journée ou partie de journée pendant laquelle vous avez chassé.

EXEMPLE: Jos le chasseur a chassé 4 jours dans la zone 1 et 5 jours dans la zone 20 (Anticosti) 1: 4 (60 61) — 20 ANTICOSTI: 5 (102 103)

ZONE	1	2	3	4	5 EST	5 OUEST	6	7
Nombre de jours	☐☐ 60 61	☐☐ 62 63	☐☐ 64 65	☐☐ 66 67	☐☐ 68 69	☐☐ 70 71	☐☐ 72 73	☐☐ 74 75

ZONE	8	9	10 EST	10 OUEST	11	12	13	14
Nombre de jours	☐☐ 76 77	☐☐ 78 79	☐☐ 80 81	☐☐ 82 83	☐☐ 84 85	☐☐ 86 87	☐☐ 88 89	☐☐ 90 91

ZONE	15	16	17	18	19	20 ANTICOSTI	22	EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
Nombre de jours	☐☐ 92 93	☐☐ 94 95	☐☐ 96 97	☐☐ 98 99	☐☐ 100 101	☐☐ 102 103	☐☐ 104 105	☐☐ 106 107

13 – Avez-vous chasse l'orignal à l'arc au Quebec en 1984?

Oui ☐
Non ☐

14 – Est-ce que vous-même ou une personne vous accompagnant avez abattu un orignal au Quebec en 1984?

Oui ☐
Non ☐

15 – Avez-vous **personnellement** abattu un orignal au Quebec en 1984?

Oui ☐
Non ☐

Si la reponse est non, passez à la question 17.

16 – Dans quelle zone avez-vous **personnellement** abattu un orignal au Quebec en 1984? (Cochez)

ZONE	1	2	3	4	5 EST	5 OUEST	6	7	8
	☐ 01	☐ 02	☐ 03	☐ 04	☐ 51	☐ 52	☐ 06	☐ 07	☐ 08
ZONE	9	10 EST	10 OUEST	11	12	13	14	15	16
	☐ 09	☐ 24	☐ 25	☐ 11	☐ 12	☐ 13	☐ 14	☐ 15	☐ 16
ZONE	17	18	19	20 ANTICOSTI	22				
	☐ 17	☐ 18	☐ 19	☐ 20	☐ 22				

17 – Aviez-vous **personnellement** un permis de chasse à l'ours noir en votre possession au moment de votre excursion de chasse à l'orignal au Quebec en 1984?

Oui ☐
Non ☐

Si **oui**, avez-vous chasse **activement** l'ours noir durant votre sejour de chasse à l'orignal?

Oui ☐
Non ☐

18 – Combien d'ours noirs avez-vous **personnellement** vus pendant votre excursion de chasse à l'orignal au Quebec en 1984?

Nombre d'ours vus

19 – Combien de loups avez-vous **personnellement** vus pendant votre excursion de chasse à l'orignal au Quebec en 1984?

Nombre de loups vus

20 – Avez-vous **personnellement** entendu des hurlements de loup pendant votre excursion de chasse à l'orignal au Quebec en 1984?

Oui ☐
Non ☐

Si **oui**, pendant combien de jours différents?

21 – Avez-vous **personnellement** chassé ou trappé le lièvre, la gelinotte ou le tétras pendant votre excursion de chasse à l'orignal en 1984?

Oui ☐
Non ☐

Si **oui**, précisez le **nombre de jours** de chasse

de trappage (Collet)

22 – [illegible] le moment la parmi votre groupe des personnes qui chassaient **uniquement** le petit gibier ? Oui ☐
[illegible] ☐

Si **oui**, precisez le nombre de personnes

23 – Dans la zone de chasse que vous avez frequentee, considerez-vous que la presence de chasseurs de petit gibier a pu nuire a votre activite de chasse a l'orignal ?

SECTION III – OURS NOIR

24 – Au cours du **printemps** 1984, avez vous chasse l'ours noir pour [illegible]

25 – Au cours de **l'automne** 1984, avez-vous chasse l'ours noir au Quebec en dehors de [illegible] chasse au chevreuil et a l'orignal ?

26 – Est-ce que vous meme ou une personne vous accompagnant avez abattu a la [illegible] Quebec en 1984 ?

27 – Avez-vous **personnellement** abattu un ou deux ours noirs a la chasse au [illegible]

Si **oui**, preci[illegible]

SECTION IV – ENREGISTREMENT DU GROS GIBIER

28 – Croyez-vous que l'enregistrement obligatoire des gros gibiers abattus au [illegible]

29 – Quand vous avez a enregistrer votre gros gibier croyez-vous que :

– l'emplacement des postes est adequat

– le temps d'attente est raisonnable

– les heures d'ouverture sont appropriees

Oui ☐
Non ☐
Ne sais pas ☐

Nous vous remercions de votre excellente collaboration.
Veuillez utiliser l'enveloppe affranchie [illegible]

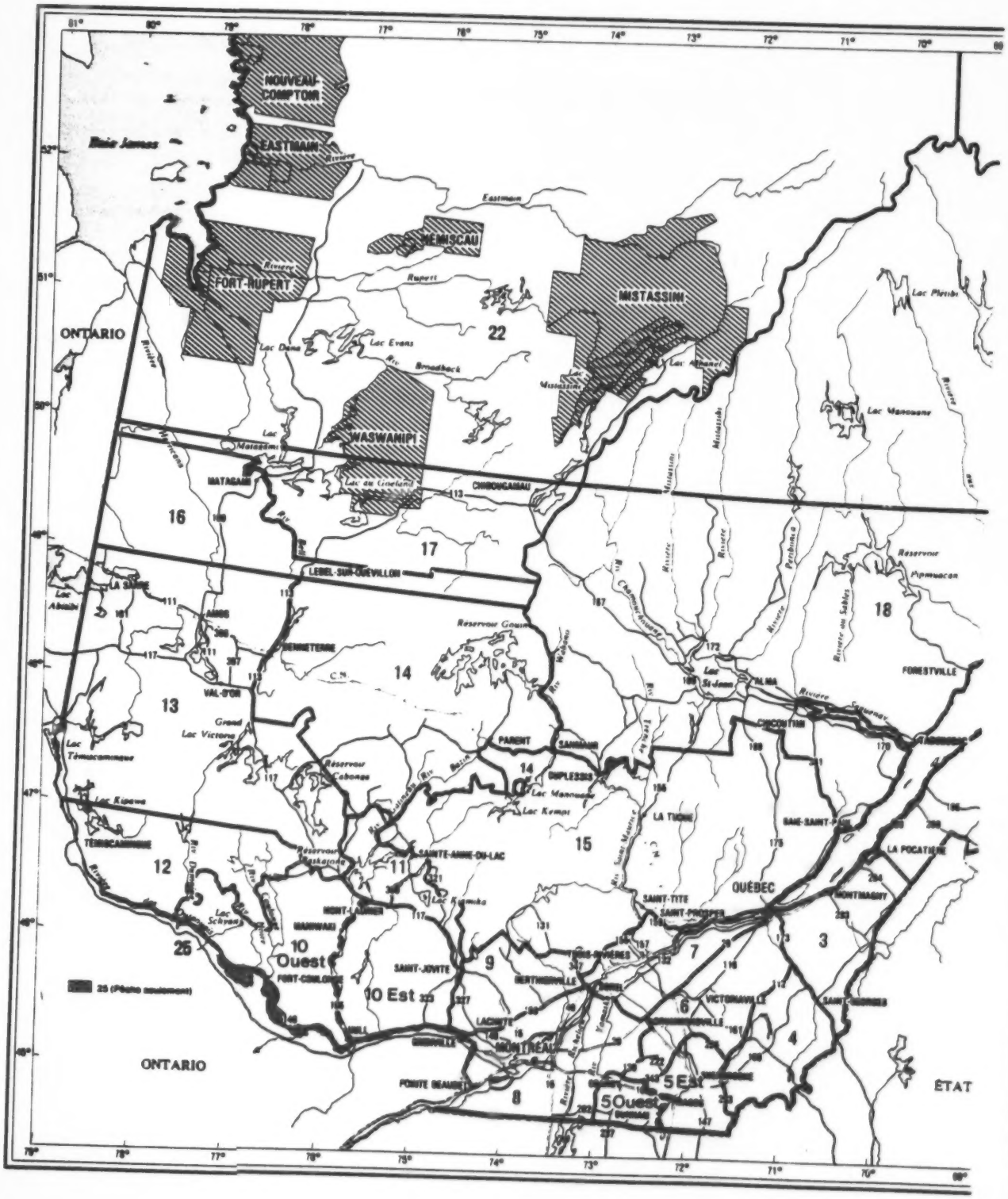
NOUVEAU-COMPTOIR
EASTMAIN
Baie James
CHIBOUGAMAU
FORT-RUPERT
MISTASSINI
WASWANIPI
ONTARIO
MATAGAMI
LEBEL-SUR-QUÉVILLON
LA SARRE
VAL-D'OR
TÉMISCAMINGUE
ROUYN-NORANDA
SAINTE-ANNE-DU-LAC
PARENT
LA TUQUE
QUÉBEC
SAINT-TITE
SAINT-JOVITE
MONTRÉAL
POINTE BEAUPRÉ
FORESTVILLE
LA POCATIÈRE
VICTORIAVILLE
ÉTAT
10 Ouest
10 Est
5 Est
5 Ouest
22
16
17
14
13
12
11
15
9
8
7
6
4
3
25

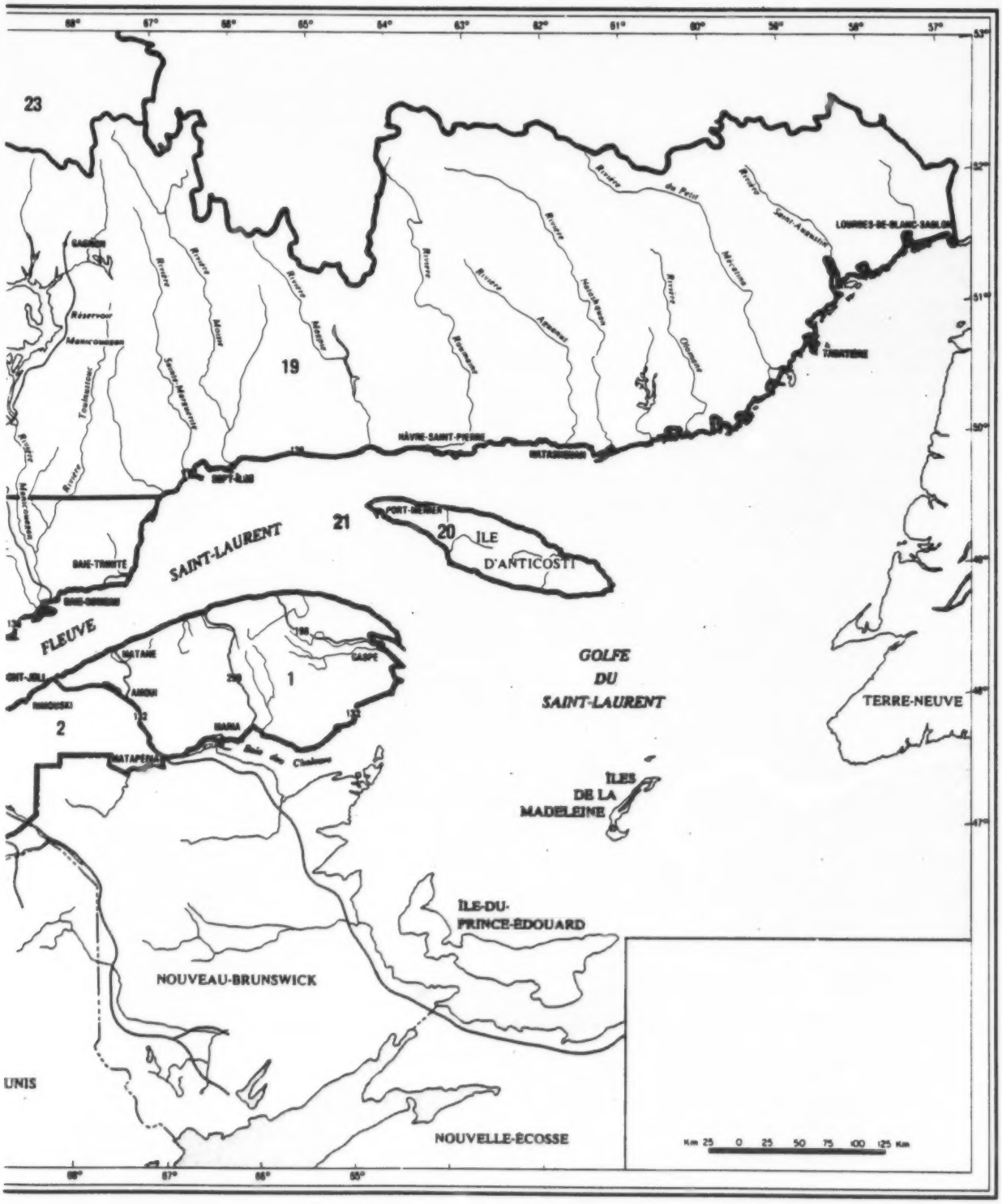
23
19
21
20
1
2
ÎLE
D'ANTICOSTI
SAINT-LAURENT
FLEUVE
GOLFE
DU
SAINT-LAURENT
TERRE-NEUVE
ÎLES
DE LA
MADELEINE
ÎLE-DU-
PRINCE-ÉDOUARD
NOUVEAU-BRUNSWICK
NOUVELLE-ÉCOSSE
UNIS
LOURDES-DE-BLANC-SABLON
HAVRE-SAINT-PIERRE
BAIE-TRINITE
BAIE-COMEAU
MATANE
GASPÉ
AMOS
MATAPÉDIA
Km 25 0 25 50 75 100 125 Km

ANNEXE 2

LETTRE DE PRÉSENTATION ET RAPPEL

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune

Madame,
Monsieur,

De façon régulière, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche réalise une enquête auprès des chasseurs de gros gibier (chevreuil-orignal). Cette enquête vise à évaluer la fréquentation des différentes zones de chasse et à mesurer le nombre de jours de chasse nécessaires pour récolter un animal. De telles statistiques permettent au Ministère de mieux connaître la situation du gros gibier dans chaque région et d'ajuster les saisons de chasse en conséquence, tant dans l'intérêt des chasseurs qu'en vue de la conservation des espèces. De plus, ces enquêtes nous permettent d'obtenir des données sur les habitudes de chasse des Québécois.

Vous avez été choisi parmi les quelques 200,000 chasseurs de gros gibier pour remplir le questionnaire ci-joint, ce qui ne prendra que quelques minutes de votre temps. Nous vous demandons de le remplir au cours des cinq prochains jours et de le retourner dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Pour assurer l'anonymat des données recueillies, aucune indication nominative ne figure sur le questionnaire. Par contre un numéro paraît sur l'enveloppe de retour pour nous permettre de vérifier le taux de réponse sur une base régionale. Chaque questionnaire demeurera strictement anonyme puisqu'en aucun temps le numéro ne sera relié au formulaire dans l'enveloppe.

Merci de votre collaboration

150 est, boul. Saint-Cyrille
Québec, QC G1R 4Y1

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction générale de la faune

Madame,
Monsieur,

Vous avez reçu il y a quelque temps, un questionnaire sur la chasse du gros gibier en 1984. Le Ministère désirait ainsi obtenir des statistiques pour mieux connaître la situation des gros gibiers dans chaque région et ajuster les saisons de chasse en conséquence, tant dans l'intérêt des chasseurs qu'en vue de la conservation des espèces. De plus, de telles enquêtes nous permettent de recueillir des données sur les habitudes de chasse des Québécois.

Si vous avez déjà retourné le questionnaire, nous vous remercions et vous prions d'ignorer cet avis. Dans le cas contraire, nous vous demandons de compléter la copie ci-jointe et de la retourner dans l'enveloppe affranchie incluse. Lors d'enquêtes précédentes, plus de 70% des chasseurs ont répondu. Les résultats de chaque personne sont très importants pour évaluer correctement l'activité de chasse.

Pour assurer l'anonymat des données recueillies, aucune indication nominative ne figure sur le questionnaire. Par contre, un numéro paraît sur l'enveloppe de retour pour nous permettre de vérifier le taux de réponse sur une base régionale. Par conséquent, chaque questionnaire demeurera strictement anonyme puisqu'en aucun temps le numéro ne sera relié au formulaire dans l'enveloppe.

Merci de votre collaboration

P.S. SI VOUS AVEZ DÉJÀ COMPLÉTÉ LE FORMULAIRE, VEUILLEZ IGNORER CET AVIS.

150 est, boul. Saint-Cyrille
Québec, QC G1R 4Y1

ANNEXE 3

Bilan des commentaires annéexés aux questionnaires complétés

1. Nombre de répondants qui ont formulé des commentaires
   - lettres d'accompagnement 106
   - sur le questionnaire même 222
   Total 328

2. Nature des commentaires formulés

Sujet	Nombre	%
Chasse à l'arc du cerf	44	12
Chasse à l'arc de l'orignal	45	12
Chasse à l'arc du gros gibier	10	3
Tri-motos	42	11
Coût des permis	17	5
Autochtones	7	2
Clubs de chasse en Estrie	7	2
Zec	20	5
Loi du mâle (cerf)	10	3
Prédateurs	7	2
Modalités de chasse	61	17
Aéronefs	9	2
Chasse au petit gibier (nuisance)	34	9
Enregistrement	41	11
Divers	15	4
Total	369*	100

* Un même répondant a pu fournir plus d'un commentaire.